

ENTRETIEN DE L'ALUMINIUM

Fréquence de nettoyage

La fréquence du nettoyage dépend de l'environnement, du type de peinture et des concentrations de salissures sur la surface. Plus le nettoyage est fréquent, plus il est facile et économique.



Zone à forte fréquentation et à forte sollicitation (entrée d'immeuble, devanture de magasin...)

Nettoyage fréquent (tous les 3 à 6 mois)



Zone urbaine, industrielle marine

Nettoyage semestriel



Zone rurale ou urbaine peu dense

Nettoyage annuel

Attention : Le nettoyage des parties non lavées naturellement par les eaux de pluie doit s'effectuer plus fréquemment que celui des surfaces exposées.

Entretien courant



Lavage à l'eau additionnée d'un détergent doux (pH compris entre 5 et 9)

Rincage soigné à l'eau claire

Essuyage avec un chiffon doux, non abrasif et absorbant



Éponge douce

Chiffon doux en matière non abrasive (ouate, coton, non tissé, non pelucheux) de couleur blanche exclusivement.



Éponge abrasive

Paille de fer
Chiffon de couleur



Ne pas agresser, abraser, rayer, décolorer ou colorer la couche de peinture

Ne pas laisser de zone de rétention ou d'orifice de drainage bouché.



Produits recommandés

- Nettoyants domestiques ou industriels à pH neutre
- Produits à vitres et produits vaisselle à pH neutre



Produits déconseillés

- **Acides** : acétique (vinaigre), chlorhydrique, nitrique, sulfurique
- **Bases** : lessive de soude, eau de Javel, ammoniaque
- **Oxydants** : eau oxygénée
- **Solvants organiques** :
 - Acétone et dérivés (dissolvants)
 - Alcools (ménager, à brûler, médical), isopropanol
 - Essence et autres distillats du pétrole : White Spirit, gasoil, essence
 - Nettoyants mastic et dégraissants (acétate de méthyléthyle)
 - Produits anti-graffiti : solvants tels que dérivés du propylène glycol ou de l'essence de térébenthine et leurs mélanges
 - Nettoyants d'atelier pour l'aluminium ou le PVC : tensio-actifs et alcool
- **Poudres et crèmes à récurer** : polish pour rénovation automobile ou pour rénovation du thermolaquage

CONSEILS D'UTILISATION

Lors de l'installation, vérifier le serrage des vis, puis régulièrement une fois par an.

Votre garde-corps est garanti 2 ans.

Il est garanti en cas de :

- Défaut de fabrication et vices cachés

Pour bénéficier de la garantie votre garde-corps doit :

- Etre posé selon la notice
- Etre entretenu régulièrement
- Etre utilisé normalement et sans avoir subi de modifications

Facteurs d'exclusion de la garantie :

- Le non-respect des conditions citées ci-dessus
- Les défauts apparents non signalés avant la mise en œuvre du produit
- Les détériorations consécutives au montage ou à une mauvaise utilisation
- Les désordres consécutifs à un événement extérieur

Mise en œuvre de la garantie :

- La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice
- Voir avec votre point de vente d'achat (commercial) de votre produit avec :
 - Les éléments d'achats (facture, numéro commande d'origine)
 - Le descriptif du problème
 - Des photos facilitant la compréhension